

gence qui a pu concevoir cette immense épopée vivante, d'une puissance attentive à tous les détails, qui a su la réaliser.—Pourquoi cela ?—Parce que plus l'ordre est étendu, plus sont nombreuses les parties à disposer et les adaptations qui doivent concourir à l'harmonie universelle, plus aussi vous trouvez d'éléments qui exigent le choix, la direction d'une cause intelligente. Il faut de l'intelligence pour composer quelques vers, quelques strophes ; mais il est plus évident encore qu'un génie seul peut produire un drame comme *Athalie*, une épopée comme l'*Énéide* ou l'*Iliade* ; je dirai de même : il faut un artiste intelligent pour construire un organe aussi parfait que l'œil ; il faut plus évidemment encore une cause intelligente pour concevoir et réaliser l'ensemble harmonieux des organismes qui peuplent la terre depuis si longtemps.

RÉSUMÉ.

Résumons notre exposition du principe ;

A l'œuvre on connaît l'artisan, à l'ordonnance des parties pour un effet utile, on reconnaît l'ouvrier intelligent. Oui, lorsqu'un grand nombre de parties, d'agents divers s'unissent de manière à produire un résultat précis, excellent comme celui des organismes vivants, il faut admettre l'action d'une cause intelligente. Pourquoi ? parce que pour choisir entre mille ces parties d'abord dispersées, pour les disposer dans l'ordre qui seul conduit au but, pour les adapter, les approprier à ce but, il faut une cause proportionnée ; pourquoi encore ? parce que cette union, cette adaptation, ces appropriations ne s'expliquent pas sans une idée directrice ; parce que la fin commande le choix, la disposition, la direction des moyens, et que des fins futures, non encore existantes, ne sauraient exercer leur influence si elles ne sont dans l'idée de quelque artiste, de quelque intelligence qui seule peut les connaître, les vouloir, et par suite choisir, adapter les moyens à ces fins.

Notez-le : nous ne disons pas simplement : tout se fait pour des fins, et ces fins sont intentionnelles ; elles ne seraient pas des fins, si elles n'étaient préconçues et voulues ; non, ce serait préjuger la question ; mais sans supposer des fins intentionnelles, nous recourons au principe de causalité efficiente, de raison suffisante, et nous disons : cette réunion, ce choix d'agents si nombreux, leur disposition, leurs adaptations exigent une cause, une raison suffisante, et nulle cause ne saurait être suffisante si elle n'est douée d'intelligence, nous l'avons suffisamment montré.